

2018/01/08

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **8 janvier 2018**, à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseillers :	Ginette Caza,	district 1
	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

La secrétaire-trésorière adjointe: Sylvie Caza

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

001-2018

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

002-2018

DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 4 décembre 2017, tel que présenté.

Adoptée

003-2018

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

Salaires – Mois de décembre 2017 :	52 247.02 \$
Factures payées – Mois de décembre 2017 :	59 388.26 \$
Factures à payer – Mois de décembre 2017 :	160 660.48 \$
Factures payées par prélèvement – Mois de décembre 2017 :	55 733.12 \$
Factures payées par dépôts directs – Mois de décembre 2017 :	43 144.87 \$

TOTAL des dépenses : 371 173.75\$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

2018/01/08

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses, les factures du mois totalisent 371 173.75 \$.

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le bordereau de correspondance du mois de décembre 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

004-2018

ADHÉSION 2018 – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de confirmer notre adhésion à la *Fédération québécoise des municipalités du Québec* pour l'année 2018 au montant de 3 073.97 \$ taxes incluses.

Adoptée

005-2018

COTISATION 2018 – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec* pour l'année 2018, de Mme Andrea Geary, inspecteur en bâtiment au montant de 431.16 \$ taxes incluses.

Adoptée

006-2018

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser Mme Andrea Geary, inspectrice en bâtiment à s'inscrire au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 3, 4, et 5 mai 2018 à Rivière-du-Loup, le coût de l'inscription est de 689.85 \$ taxes incluses. De payer les frais d'hébergement et les frais de déplacement seront assujettis au règlement #455 relatif aux frais de déplacement des membres du conseil.

q

007-2018

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler le contrat d'assurance de la Municipalité de Saint-Anicet, du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2019, avec le *Groupe Ultima*, représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, au montant de 56 974.00 \$ taxes incluses.

Adoptée

2018/01/08
008-2018

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE AVEC PG SOLUTIONS

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications du système informatique avec *PG Solutions* au montant de 23 581.38 \$ taxes incluses pour l'année 2018.

Adoptée

009-2018

ABONNEMENT ANNUEL AU COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE (ZIP)

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.
Appuyé par le conseiller, François Boileau.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de renouveler l'adhésion au Comité Zone d'Intervention prioritaire Zip du Haut Saint-Laurent pour l'année 2018 au montant de 50.00 \$.

Adoptée

010-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC.

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder une aide financière de 200.00 \$ à la *Garde Côtière auxiliaire Canadienne (Québec) inc.* afin de les aider à couvrir les frais directs reliés aux opérations de recherche et sauvetage.

Adoptée

011-2018

MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

2018/01/08

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de Loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides ;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques ;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la Loi n° 132 pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques ;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de L'Occupation du territoire.

Adoptée

012-2018

DÉCLARATION COMMUNE – FORUM DES COMMUNAUTÉS FORESTIÈRES

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8% de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017 ;

2018/01/08

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée

013-2018

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER DES VERSEMENTS DE TAXES

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière d'accepter que pour cinq (5) mises à jour soit les 2016-09, 2016-10, 2017-01, 2017-02 et 2017-03, que les versements soient en quatre (4) versements après un excédent de 75.00 \$.

Adoptée

014-2018

DEMANDE POUR LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2018

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de présenter une demande pour un emploi, au programme Emploi été Canada 2018, et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés au nom de la municipalité de Saint-Anicet à signer tout document officiel concernant ledit programme et ce, avec le Gouvernement du Canada.

Adoptée

015-2018

RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LE SERVICE DE TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres afin d'obtenir des prix pour la capture de castors pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu quatre (4) soumissions dont deux (2) conformes soient :

- | | |
|------------------|------------------|
| • Yanick Legros | 100.00 \$/castor |
| • Jacques Legros | 130.00 \$/castor |

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir la soumission déposée par Monsieur Yanick Legros au prix de 100.00 \$ par castor capturé et autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat avec Monsieur Yanick Legros pour l'année 2018.

Adoptée

016-2018

CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire à signer le contrat concernant les conditions de travail de la directrice générale pour les années 2015 à 2019, rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

Adoptée

2018/01/08
017-2018

CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat concernant les conditions de travail du directeur des travaux publics pour les années 2017 à 2019.

Adoptée

018-2017

CONTRAT DU BUREAU DE POSTE

ATTENDU que la Municipalité a signé une entente de location de locaux pour le bureau de poste, le 1^{er} juillet 2011 avec Madame Marie-Josée Nadon, Maître de poste ;

ATTENDU que Madame Marie-Josée Nadon a dû quitter son poste à Saint-Anicet et n'est plus responsable des locaux pour le bureau de poste ;

Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer un contrat de location pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022, concernant les locaux utilisés pour la poste avec la personne responsable et représentante de Postes Canada.

Adoptée

019-2017

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT – FERMETURE D'UNE PARTIE DE L'ANCIENNE ROUTE 3 – LOT 6 089 726

Madame la conseillère Ginette Caza présente un projet de règlement concernant la fermeture d'une partie de l'ancienne route 3 – lot 6 089 726.

Ce projet de règlement a pour but de décréter la fermeture du lot 6 089 726 pour que ce terrain soit acheté par des propriétaires riverains.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXES 2018

Monsieur le conseiller François Boileau donne avis de motion, qu'à une prochaine séance sera soumis, un projet de règlement concernant le règlement de taxes 2018.

Un projet de ce règlement sera présenté à une prochaine séance.

DÉPÔT – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de décembre 2017, ainsi que le cumulatif de l'année 2017.

VARIA

2018/01/08

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS

020-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JANVIER 2018

Le maire, Gino Moretti demande la levée de la séance.
Il est proposé par la conseillère Heather L'Heureux, de lever la séance. Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de lever la séance. Il est 20 h 30.

Adoptée

Gino Moretti
Maire

Sylvie Caza
Secrétaire-trésorière adjointe

Lyne Viau
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.